

Refus de restitution du dépôt de garantie

Par **Jolie123**, le **07/07/2020** à **11:32**

Bonjour,

Après avoir donné congé et effectué les 3 mois de préavis, j'ai déménagé début juin.

Le propriétaire a fait appel à une agence pour réaliser l'état des lieux de sortie.

J'étais présente lors de cet EDLS avec l'agent immobilier et tout était conforme à l'entrée.

Lorsqu'il a adressé cet EDLS au propriétaire celui-ci n'était pas d'accord, il s'est donc déplacé après la remise des clés, je précise bien et m'a envoyé des photos des murs très sales, d'une poignée de porte cassée ainsi que des traces au plafond ! Jamais je n'ai eu cela !

Il est passé direct par la case menace à mon encontre en me disant que l'appartement est très mal entretenu et que mon dépôt de garantie ne me sera pas rendu.

Il m'a adressé des devis sans les signer et me demande la différence !!!

En lisant un peu sur le net, j'ai vu qu'il fallait saisir la commission départementale de conciliation, mais je suis certaine qu'aucune solution à l'amiable pourra s'effectuer car c'est menace sur menace et je précise que l'agent immobilier est d'accord avec moi, mais je viens d'apprendre que c'est un ami à lui, il s'occupe de tous ses appartements, donc j'ai très peur.

merci de votre aide